

Image not found or type unknown



Dégat des eaux - relogement

Par **inesnadege**, le **18/11/2014** à **10:13**

BonjourrrrrJe suis propriétaire d'un appartement qui est en locationrrrrla locataire a eu un dégat des eaux avec remontés capillaires dans les murs(humidite et champignons dans les murs) dont nous savons pas dont cela vient,nous éliminons au fur et a mesure les problèmes possiblesrrrrMais il nous faudrait cassé les toilettes (il n'y en a qu'un)afin peut être de trouver la fuite et la réparérrrrMa question:rr- Est ce que la locataire doit se relogé par ces propres moyensrr- Est au propriétaire de prendre cela en chargern- Est a la charge de l'assurancernrrMerci de vos répons